Étendre son autorisation d'exercice de conducteur de taxi

Référence : FPROSER002

Thématique : Me former aux métiers de services

FORMATION AUX METIERS DE SERVICE

Taux de satisfaction 2023 : 100%
100% des stagiaires se déclarent satisfaits
concernant la possibilité de mettre en œuvre les connaissances acquises en formation dans leur activité

« Vous permettre de poursuivre l'exercice de votre métier de conducteur de taxi dans un département autre que celui dans lequel vous avez obtenu votre examen. Formation mobilité. »

Objectifs

Vous permettre d'étendre votre activité de conducteur de taxi dans un département autre que celui dans lequel vous avez obtenu votre carte professionnelle.

A l'issue de la formation, vous serez capable de connaître :

- le nouveau département d'exercice de votre activité taxi
- la structure administrative
- les axes routiers et dessertes
- les sites touristiques
- les manifestations culturelles
- la réglementation locale
- la tarification

Public

- Conducteur de taxi

Programme

Connaissance du territoire

- Connaître le découpage administratif du département : arrondissements, cantons, communes
- Connaître les principaux axes routiers du département
- Connaître succinctement les villes préfectorales
- Connaître les principaux sites touristiques du département

Réglementation locale

- Connaître les textes régissant l’activité de conducteur de taxi
- Connaître le contenu de la convention conclue avec la caisse primaire d’assurance maladie

Prérequis

- Être titulaire d’une carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques, exercices, QCM

Techniques

- Salle de formation équipée d’un vidéo projecteur, de tables individuelles, d’un tableau et d’un paperboard.

Humains

- 1 responsable pédagogique, équipe de formateurs
- Formateurs professionnels titulaires du CCPCT

Délais et modalités d'accès

- Sur inscription, jusqu'à 1 mois avant le début de la session
- Pour connaître les prochaines dates de sessions, **nous contacter**

Modalité d’évaluation

- Évaluation des acquis de la formation par le formateur

Durée

- 2 jours

Tarif

- 239 € nets de taxe / jour
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle selon les conditions des organismes de financement de la formation professionnelle

Lieu de Formation

- LE MANS

Accessibilité

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

Chambre de Métiers et de l’Artisanat des Pays de la Loire

Siret : 130 020 688 00011

Code APE : 9411Z

Date de mise à jour : 24 avril 2024

Délivré par:

- Le Mans (CMA72 accueil) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- Le Mans (CMA72 formation continue) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- CMA Pays de la Loire (siège régional) : 6, boulevard des Pâtureaux - 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX

Prochaines sessions:

- CMA Pays de la Loire (siège régional) - Programmation en cours, pour toute information sur une date, un lieu, nous contacter. - Pas de date limite d'inscription

Tarifs:

- CHEF(FE) D'ENTREPRISE - contact
- SALARIE(E) - contact